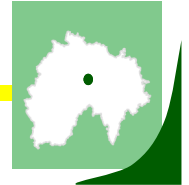


# Le Bois Mary



LE CLAUX

Durée : 4h00

Longueur : 11,5 km

Balisage : vert

▼ 1 035 m ▲ 1 185

Dénivelé : + 365 m

Assez difficile

Entre le Suc de la Blatte, le Bois Mary et le Col de Serre, ce sentier offre une agréable randonnée dans une nature riche et préservée.



**Itinéraire non praticable de mi-novembre à mi-mai : enneigement**

**Traversée de propriétés privées, chiens interdits, même tenus en laisse.**



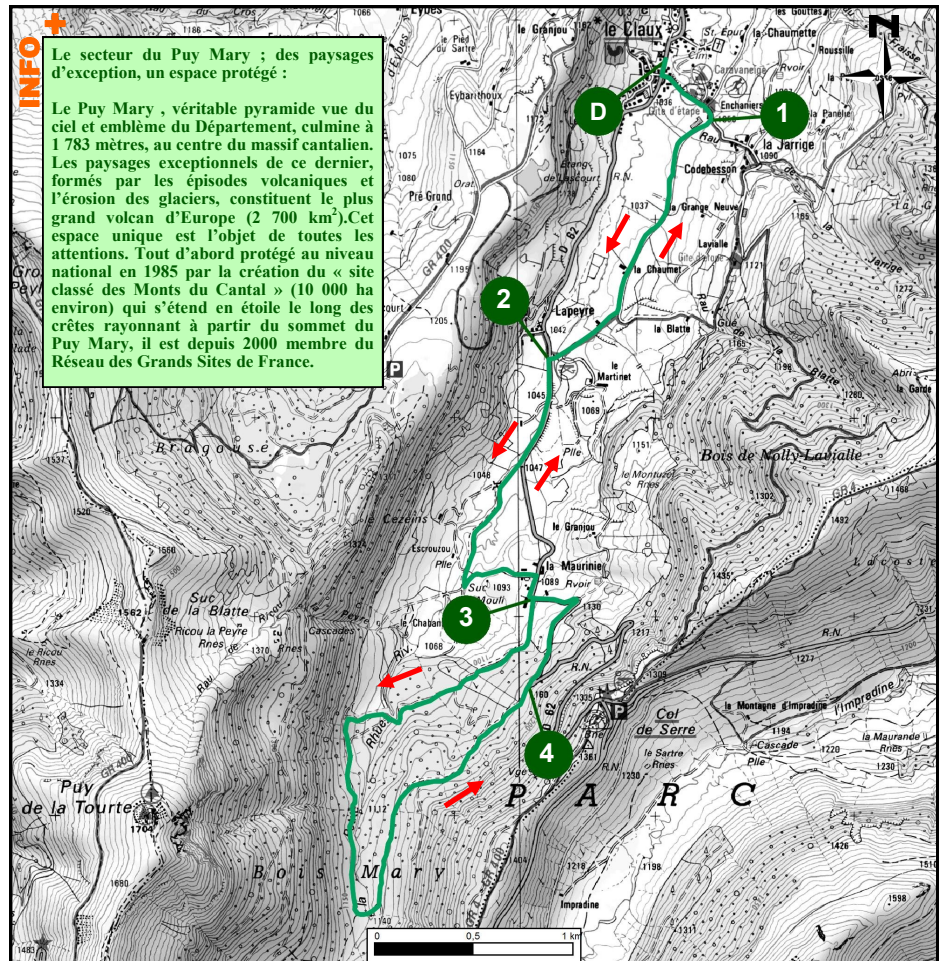
Topo-guide de référence :  
Les Chemins du Pays Gentiane  
Office de tourisme du Pays Gentiane  
[www.tourismegentiane.com](http://www.tourismegentiane.com)

Aménagements et entretien du circuit :  
Syndicat Mixte du Puy Mary  
[www.puymary.fr](http://www.puymary.fr)

Credit photo SMPM-NF

**Vous souhaitez signaler un problème sur cet itinéraire : <https://sentinelles.sportsdenature.fr>**

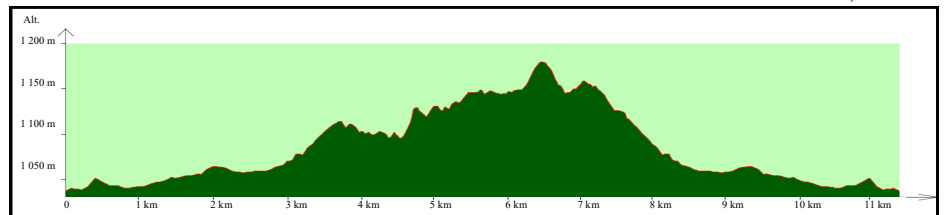
Fiche Rando PDIPR 15  
Édition 2023 - Tous droits réservés



**Le secteur du Puy Mary ; des paysages d'exception, un espace protégé :**

Le Puy Mary , véritable pyramide vue du ciel et emblème du Département, culmine à 1 783 mètres, au centre du massif cantalien. Les paysages exceptionnels de ce dernier, formés par les épisodes volcaniques et l'érosion des glaciers, constituent le plus grand volcan d'Europe (2 700 km<sup>2</sup>). Cet espace unique est l'objet de toutes les attentions. Tout d'abord protégé au niveau national en 1985 par la création du « site classé des Monts du Cantal » (10 000 ha environ) qui s'étend en étoile le long des crêtes rayonnant à partir du sommet du Puy Mary, il est depuis 2000 membre du Réseau des Grands Sites de France.

CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



**D** Le départ se situe sur le parking en face de la Mairie. Prendre la route départementale N°62 en direction du Puy Mary pendant quelques mètres puis tourner à gauche en direction de Lavalie. Continuer sur environ 350 mètres.

**1** Dépasser le camping et prendre la première route à droite en direction de Lapeyre.

**2** Après la traversée du pont vieux de Lapeyre prendre à gauche la route départementale N° 62 et la suivre sur environ 550 mètres. Prendre le premier chemin à droite. Rester sur celui-ci pour retrouver la route départementale N°62 à hauteur du

hameau de la Maurinie en passant à côté du four banal couvert en lauzes. Tourner à droite et emprunter la route départementale sur environ 150 mètres.

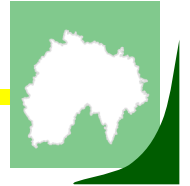
**3** Dépasser la ferme et prendre à droite le premier chemin qui entre dans la forêt. A la première fourche, laisser le chemin sur la gauche. A la seconde après le pont traversant la Petite Rhue, prendre le chemin de gauche. Rester toujours sur ce même chemin pour retraverser la Petite Rhue en amont. Au croisement suivant, prendre la piste sur la gauche qui ramène sur la route départementale N°62.

**4** Redescendre par la route jusqu'à La Maurinie et rejoindre le point de départ par le même sentier qu'à l'aller.





## Pour une randonnée sans souci



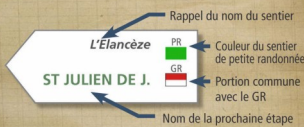
### Comprendre la signalétique des itinéraires pédestres

La couleur d'un PR est déterminée par la durée de l'itinéraire (moyenne 3,5km/h sans difficulté de parcours particulière, ni arrêt) :

- Circuit de moins de 2h : une bande bleue
- Circuit de 2 à 4h : une bande jaune
- Circuit de plus de 4h mais n'excédant pas la journée : une bande verte

Bonne direction : → Mauvaise direction : ✗  
 Tournez à gauche : ↙ Tournez à droite : ↘

### Spécifications techniques des flèches directionnelles du Grand Site du Puy Mary



### Signification des pastilles présentes sur l'ensemble du mobilier du Grand Site du Puy Mary



Número attribué à chaque mobilier (chicanes ; flèches directionnelles...)  
 Merci de transmettre ce numéro au Syndicat Mixte en cas de constat de dégradations sur le mobilier (flèche cassée, poteau descellé...)

Pour toutes remarques sur les sentiers du Grand Site :  
 04 71 47 04 14  
 E-mail : contact@puymary.fr

#### Autres éléments techniques :

*Le dénivelé positif correspond à la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.*

*En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.*

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

#### La météo dans le Cantal:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
 Tel : 08 99 71 02 15

#### Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U  
 17 police  
 18 pompiers  
 112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Puy Mary. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.